

COMMUNE DE TRAINOU – LOIRET –
Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Arrêté n°11/2015

Objet : Arrêté permanent.
Installation d'un panneau de signalisation dit "stop", rue de Cottainville

Le Maire de la commune de TRAINOU,

VU :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2, 2°, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,
- Vu le Code de la route notamment ses articles R. 411-8 et R. 415-6,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Considérant qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE :

Article 1

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°10/2008.

Article 2

Un panneau de signalisation dit "stop" sera mis en place, à l'intersection de la rue de Cottainville et rue de la Scierie, pour les conducteurs circulant sur la rue de Cottainville et abordant la rue de la Scierie dont les utilisateurs bénéficieront de la priorité de passage.

Article 3

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4

Cette disposition sera applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

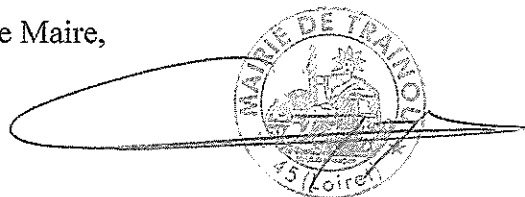
Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai légal de deux mois, à partir de sa publication.

Article 6

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, le service de la police municipale, ainsi que le chef des services techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par le secrétariat de la mairie dans les conditions habituelles.

Fait à Traînou le 27 janvier 2015,

Le Maire,



Jean Yves GUEUGNON